



# VILLE D'ARDRES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Juillet 2020 – 19h



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27/07/2020**

**ORDRE DU JOUR**

**ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

1. Droit de préemption urbain – vente ramery environnement

**FINANCES**

1. Modification du budget principal 2020
2. Décision budgétaire modificative – dépôt de garantie
3. Décision budgétaire modificative – dépenses d'investissement

**Conseil Municipal**  
**du 27 juillet 2020 – 19h – ARDRES**  
**--- COMPTE RENDU ---**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du vingt un juillet deux mille vingt.

**Etaient présents:** Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bruno DEJONGHE, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, Chantal BRISSAUD, Marie-Claude NEUVILLE, Edwige THIRARD, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Brigitte LEGRAND, Isabelle REGNAUT, Nathalie BUCHE, Olivier ROBE, Argentine PRUVOST, Charles FROYE.

**Excusés avec pouvoir:** René DEMASSIEUX, Bernard HENON, Christophe DUCROCQ, Ludovic BAROUX, Maxime LEFIEF et Alexis BATAILLE, qui avaient respectivement donné pouvoir à Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Bruno DEJONGHE Sylvie BONNIERE, Joël VANDERPOTTE et Charles FROYE.

**Secrétaire de séance** : Sylvie BONNIERE

-----  
La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'appel. Le Quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

## **ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

### **D20-44 DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE RAMERY ENVIRONNEMENT**

Après la lecture de l'ensemble des éléments, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M le Maire :

- à exercer le droit de préemption urbain au nom de la commune sur l'ensemble des parcelles concernées par le projet et détaillées dans les arrêtés de préemption ;
- à valider la convention entre la commune et la CCPO ;
- à signer les arrêtés de préemption dont vous trouverez copies ci-jointes ;
- à signer tout document relatif à l'emprunt destiné au financement nécessaire à l'acquisition de ces parcelles, acquisition prévue au prix de vente précisé dans chacune des déclarations d'intention d'aliéner faisant l'objet de l'application du droit de préemption urbain.

## **FINANCES**

### **D20-45 MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

Après avis favorable de la commission plénière, l'assemblée délibérante se prononce favorablement et à l'unanimité sur le nouvel équilibre budgétaire présenté par M. Le Maire.

### **D20-46 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – DEPOT DE GARANTIE**

Après avis favorable de la commission plénière, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M le Maire à prendre un arrêté d'autorisation des mouvements de crédits suivants au budget principal :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

2131	Bâtiments publics	-500 €
275	Dépôts et cautionnements versés	+500 €

D'autre part, après avis favorable de la commission plénière, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M le Maire à prendre un arrêté d'autorisation d'émission d'un titre de recettes d'un montant de 15.411€, au 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion - à l'encontre de M et Mme Rembotte, anciens locataires du logement de la gare, représentant le coût des travaux nécessaires à la réhabilitation du logement.

### **D20-47 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – DEPOT D'INVESTISSEMENT**

Après avis favorable de la commission plénière, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M le Maire à prendre un arrêté d'autorisation des mouvements de crédits suivant :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

21	Immobilisations corporelles	- 20.000 €
23	Immobilisations en cours	+ 20.000 €